

Contrat annuel sur la période de septembre 2025 à juillet 2026	Période:	Coéf CAF	
---	-----------------	-----------------	--

Accueils	Horaires	Jours	Familles de Piennes et des communes partenaires(2)				Familles des communes non partenaires				Nombre de présence par accueil		TOTAL	
Coefficient			< 400	entre 401 et 800	entre 801 et 1200	> 1200	< 400	entre 401 et 800	entre 801 et 1200	> 1200				
Mercredi	Accueil du matin 7h00 - 8h30	Mercredi uniquement	1,80 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €	2,20 €	2,30 €	2,40 €	2,50 €	X		=	
	Journée 8h30 - 17h00	Mercredi uniquement	13,34 €	13,59 €	13,84 €	14,09 €	13,84 €	14,09 €	14,34 €	14,59 €	X		=	
	Matin avec repas 8h30 - 13h30	Mercredi uniquement	12,63 €	12,88 €	13,13 €	13,38 €	13,13 €	13,38 €	13,63 €	13,88 €	X		=	
	Après-Midi 13h30 - 17h00	Mercredi uniquement	11,01 €	11,26 €	11,51 €	11,76 €	11,51 €	11,76 €	12,01 €	12,26 €	X		=	
	Accueil du soir 17h00 - 18h30	Mercredi uniquement	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,80 €	3,00 €	3,10 €	3,20 €	3,30 €	X		=	
	(2) commune de Piennes, Joudreville et Landres									Sous-total - Mercredis				

Signature du responsable légal	
TOTAL REGLE	

VILLE:

Contrat annuel sur la période de septembre 2025 à juillet 2026

Remplissez les cases (non grisées) pour les jours de présence prévisionnel de votre enfant

SEMAINE PAIRE	ACCUEILS PERISCOLAIRES				
	Accueil du matin	Midi (dont repas)	Accueil de l'après midi	Accueil du soir	
	7h00 - 8h30	11h25 - 13h30	16h30-17h30	17h30-18h30	
Lundi					
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

SEMAINE IMPAIRE	ACCUEILS PERISCOLAIRES				
	Accueil du matin	Midi (dont repas)	Accueil de l'après midi	Accueil du soir	
	7h00 - 8h30	11h25 - 13h30	16h30-17h30	17h30-18h30	
Lundi					
Mardi					
Jeudi					
Vendredi					

SEMAINE PAIRE	ACCUEILS MERCREDIS DE LOISIRS				
	Accueil du matin	Journée	Matin avec repas	Après midi	Accueil du soir
	7h00 - 8h30	8h30-17h00	8h30-13h30	13h30-17h	17h-18h30
Mercredi					

SEMAINE IMPAIRE	ACCUEILS MERCREDIS DE LOISIRS				
	Accueil du matin	Journée	Matin avec repas	Après midi	Accueil du soir
	7h00 - 8h30	8h30-17h00	8h30-13h30	13h30-17h	17h-18h30
Mercredi					

Ce contrat permet aux familles d'inscrire plus facilement votre enfant sans venir tous les mois au bureau de l'association.

Ce contrat implique le règlement de la facture chaque debut de mois.

Pour plus de renseignements, merci de consulter le règlement intérieur de l'association.